

Cadre de vie

Gestion du patrimoine communautaire des espaces publics et des bâtiments

Les missions du Pôle Cadre de vie sont d'entretenir, de maintenir, de rendre accessible, de rénover, de préserver et de mettre en valeur le patrimoine communautaire, et plus particulièrement celui qui est affecté à l'usage direct du public. Il garantit également des interventions techniques quotidiennes dans les espaces et équipements communautaires par le déploiement d'une proximité et d'un échange de qualité avec les 24 communes du territoire de Grand Paris Sud.

Quelques chiffres :

- **137 agents œuvrent pour le cadre de vie dont 105 dans les régies.**
- **À minima, 4 à 5 réunions sont organisées sur l'année avec chacune des 24 communes**
- **Pour le seul secteur Centre-Essonne on dénombre 40 réunions de proximité Voirie, Espaces verts et réseaux et 42 réunions de proximité Éclairage public.**

Les missions du Pôle Cadre de vie sont déclinées dans les domaines :

- De la gestion des espaces extérieurs communautaires publics (voiries, mobiliers urbains, parcs, espaces verts et de nature, zones humides, continuités écologiques)
- De la gestion des équipements communautaires à usage du public ou de l'administration
- De l'accessibilité de ces espaces et équipements.

Pour les assurer, les pratiques professionnelles et leurs modalités d'exercice doivent garantir :

- Une transversalité d'intervention avec l'ensemble des Directions communautaires pour accompagner et décliner, dans ses domaines de compétences, les politiques publiques de Grand Paris Sud

- Une présence de proximité (2 Directions territorialisées, 2 Centres techniques de proximité pour les Régies, et des astreintes techniques pour l'ensemble)
- Un lien fort d'échanges et de complémentarités avec la Mission Relations aux territoires et à la proximité.

Voiries

En fonctionnement : 12 097 509 € TTC

En investissement : 13 883 938 € TTC

Quelques chiffres :

- 254 km de voiries
- 38 800 points lumineux
- 241 carrefours à feux
- 372 armoires d'éclairage public et 240 armoires SLT (signalisation lumineuse tricolore)
- 927 km de réseaux aériens et enterrés

Secteur Centre-Essonne :

Entretien des chaussées, réfection des enrobés, nettoyage et balayage, déneigement des sites propres.

Maintien en l'état et rénovation des ouvrages d'arts.

Dépannage et réparations, entretien, rénovation et remplacement des matériels défectueux, amélioration de l'efficacité énergétique dans les domaines de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore.

Guider, orienter et diriger les usagers sur les espaces publics et les voiries par le renouvellement et le déploiement de la signalisation directionnelle. Remplacement de 117 ensembles de panneaux.

Travaux de rénovation de voirie :

- Rue des Bordes à Bondoufle
- Rue Louise-Michel à Evry
- Rue du Marquis de Raies et Noel Marteau à Courcouronnes

16 km de sites propres, 40 passages de balayuses dans les parcs d'activités, 950 tonnes de déchets collectés dans le cadre d'occupations illicites de terrains, 1240 dépannages et interventions en éclairage public, 133 dépannages et interventions en signalisation lumineuse tricolore.

Secteur de Grigny

Le service propreté est composé de 12 agents répartis en 3 secteurs.

500 vidages de corbeilles sont effectués sur la ville chaque semaine. 4700 m³ déchets/an

Le service travaux a remis en état 80 barrières, 35 potelets et 25 corbeilles sur l'ensemble de la ville. Plus de 12 t d'enrobés à froid ont été utilisées pour le rebouchage des nids de poules.

Le déménagement a débuté en juillet et l'emménagement des services dans le nouveau Centre technique début août. »

Secteur Seine-Essonne-Sénart

Travaux sur les PAE de Sénart :

- Création d'un cheminement piéton au PAE Château d'Eau, rue Ampère et avenue Point Carré : 254 000 €
- Réfection de la couche de roulement des rues Maurice Berthelot et Ampère au PAE Château d'Eau : 138 000 €
- Réfection de 6 entrées charretières dans divers PAE : 60 000 €

Suivi des dossiers de travaux EPA avec notamment:

- La rétrocession des voiries du PAE d'Arvigny (1ère tranche).
- La liaison douce entre le Carré Sénart et la Gare RER de Lieusaint, y compris au-dessus de l'autoroute.
- La réalisation des voiries primaires de la ZAC des Clés à Saint-Pierre-du-Perray.
- La réalisation de la rue Decauville et la ZAC du Plessis-Saucourt à Tigery.

Travaux sur les voiries communautaires :

- Corbeil-Essonnes : réfection de la couche de roulement Boulevard Combes Marnès : 150 000 €
- Livraison complète du rond-point de la RN7 nord (Montagne des Glaises) : 4 600 000 €

Liaisons douces

- Sécurisation de la traversée de chaussée à Cesson (St Leu) : plateau surélevé 78 000 €
- Aménagement de la piste cyclable rue de Paris à Cesson : 105 000 €
- Mise aux normes de la piste cyclable du boulevard Victor Schoelcher à Lieusaint : 25 000 €

Éclairage Public

Secteur Centre-Essonne

- Remplacement de 134 lanternes
- Les anciennes lanternes consommaient 250 w. Les nouvelles sont à LED et consomment 50 w, ce qui représente une économie de 26 800w, tout en améliorant le rendu et la qualité de l'éclairage.

Secteur Seine-Essonne-Sénart

Enfouissement de réseaux d'éclairage public et nouvelles lanternes LED en Berges de Seine, au Coudray-Montceaux : 200 000 €

Commune de Corbeil-Essonnes

- Lanternes remplacées rue des Vergers : 50 000 €
- Lanternes remplacées place Jean Moulin : 36 000 €
- Lanternes remplacées entrée du Cimetière : 25 000 €
- Lanternes remplacées rue Georges Le Du et George Sand : 23 + 24 000 €
- Lanternes remplacées rue du Tir : 20 000 €

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

- Lanternes remplacées square Berlioz : 28 000 €
- Lanternes remplacées square Marot : 38 000 €
- Lanternes remplacées square Du Bellay : 31 000 €
- Création d'un éclairage public à l'entrée de l'école élémentaire Paul Claudel (26 000 €), le long du Sentier des Prés Hauts (42 000 €) des allées du Mail (83 000 €) et des tennis (13 000 €).

Commune d'Etiolles :

- Lanternes remplacées allée St Benoit : 24 000 €
- Lanternes remplacées entre pont Patton et carrefour d'Évry : 70 000€
- Lanternes remplacées rue René Le Duc et Santeny : 22 000 €

Commune de Soisy-sur-Seine :

- Création de l'éclairage Public chemin rural du Grand Veneur : 73 000 €
- Remplacement des lanternes vétustes dans diverses rues (rue Mozart, rue et route de la Forêt de Sénart, rue des Écoles) : 120 000 €.

Parcs d'activités de Sénart :

Rénovation de l'éclairage avec passage en LED sur :

- PAE Ormeau : 54 000 €
- PAE Levant : 135 000 €

Basculement de l'éclairage de la H.T. vers la B.T. pour le PAE Parisud : 30 000€ (changement des câbles enterrés).

ZOOM : Le remplacement d'un ballon fluo (125 à 150 W) par un luminaire LED (55 w) fait diminuer la consommation à flux lumineux constant de plus de 50%. Environ 2700 ballons fluos subsistent actuellement dans le patrimoine communautaire alors qu'ils ne sont plus fabriqués.

Aires de jeux

Secteur Centre-Essonne

Pose de deux agrès fitness sur le P.A. Léonard de Vinci à Lisses

Réfection complète d'une aire de jeux sur le parc des Loges d'Evry : pose d'une structure et d'un sol amortissant sur gazon synthétique de 330 m.

Quelques chiffres :

- **8 parcours sportifs, dont : 2 de fitness, 1 de street workout, et 1 piste finlandaise avec module fitness**

Espaces verts

En fonctionnement : 2 757 505 € TTC

En investissement : 550 508 € TTC

Zoom sur la gestion des espaces verts sur le secteur de Centre-Essonne hors Grigny en 2017 :

- Interventions en régie hors parcs 3045 h
- Parc d'activités 2289 h
- Parcs d'agrément 11366 h
- Cimetière 3165 h
- Espaces verts autour de bâtiments culturels et sportifs 1866h
- Jardin d'essences 1314 h
- Station d'épuration 156 h

Le Service des espaces verts basé au centre technique de Lisses met en œuvre une politique de développement durable par une gestion raisonnée et adaptée des 360 hectares du patrimoine. Ce chiffre est en constante augmentation (en 2017 arrivée de la première tranche « les portes de Bondoufle » d'une surface de 10 hectares environ).

Cette action se traduit par une définition des objectifs permettant d'évaluer les actions d'entretien sur les espaces communautaires. Ces objectifs sont classés selon les priorités de la zone (esthétisme, sécurité, fonctionnalité...).

Ce type de pratique est ce que l'on nomme la gestion différenciée. Elle consiste à mettre en œuvre des plans de gestion des espaces qui se traduisent par un entretien adapté ou extensif afin de participer à la préservation des écosystèmes dans le cadre d'une politique de développement durable :

- Pratique de fauches tardives (respect de la faune et de la flore).

- Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires et utilisation de méthodes alternatives.
- Replantation d'essences locales pour favoriser la biodiversité.
- Respect des éléments naturels (cours d'eau, zones humides, zones forestières).
- Installation de nichoirs (oiseaux et chauve-souris), de ruches, d'hôtels à insectes.
- Lutte biologique (pièges à chenilles, pose de nichoirs à mésanges).
- Préserver le rôle écologique des fossés et cours d'eau.
- Aménagement de ruchers.
- Réduction des déchets et retour de la matière organique au sol.
- Exportation minimum des déchets d'entretien (résidus de tonte laissés en place par la pratique de mulching).
- Broyage des déchets de taille de végétaux et d'élagage pour le paillage des massifs (réduisant la pousse d'herbes adventices).
- Valoriser les bois d'élagage par le « paillage » des sols plantés après broyage : plus de 900 m3 de broyat produits et réutilisés.

Actions notables réalisées ou en cours :

- Signature de la convention pour l'entretien de la promenade des aqueducs de la Vanne et du Loing avec le conseil départemental 91, Eaux de Paris et les communes de Courcouronnes, Lisses et Villabé.
- Poursuite de la mise en œuvre du jardin d'essences à Courcouronnes. Il permet de communiquer sur les pratiques de gestion du territoire et de présenter aux différents publics un espace ludique. En 2017 : 6 écoles ont participé aux journées pédagogiques encadrées par les agents des espaces verts. Cela a représenté 116 heures de pédagogie.
- Poursuite de l'action « Phyt'Eaux Cités » qui vise à prévenir les pollutions par les produits phytosanitaires d'origine urbaine sur les bassins de la Seine. Il s'agit d'un

programme d'aide pour limiter ou proscrire l'emploi de produits phytosanitaires afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau et participer à réduire les coûts de traitement de l'eau potable

Quelques chiffres :

- 27 agents
- 182 jours de formation
- 24450 h au total
- 775 000 € TTC en fonctionnement
- 135 000 € en investissement

Le Service des espaces verts basé au Centre technique territorial de Grigny est composé de 24 agents. Son action a permis de gérer les espaces, mais aussi d'obtenir et de préserver les 2 fleurs au Comité des villes et villages fleuris ainsi que la Fleur Verte de l'Essonne

Continuités écologiques et gestion différenciée des espaces verts et de nature

En fonctionnement : 78 000 €

Chiffres et informations notables :

- Environ 700 ha d'espaces verts et boisés sont gérés par la collectivité.
- Près de 12 000 arbres sont entretenus hors espaces boisés.
- Recrutement de 2 apprentis en charge d'établir le diagnostic des sites et du patrimoine arboré de la collectivité.
- Mis en œuvre de 2 protocoles de sciences participatives et formation de 15 agents des DUT et du service administratif de la DGA Cadre de vie au Propage (suivi des

papillons de jour par les gestionnaires) et à Florilèges (suivi de la flore des prairies urbaines).

Préservation des espaces naturels régionaux

L'Agence des espaces verts (AEV) gère pour le compte de la Région Ile-de-France les domaines régionaux franciliens constitués d'espaces verts ou de nature, de promenades, d'espaces agricoles etc.

Elle prend ainsi en charge les frais d'acquisition et d'aménagement et sollicite la contribution des collectivités territoriales pour assumer une partie des dépenses liées au fonctionnement de ces domaines.

Sur son territoire, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud participe ainsi au cofinancement de la gestion de la Forêt de Saint-Eutrope, de la forêt de Rougeau, de la forêt de Bréviande et de l'Allée Royale, en complément de la participation de l'AEV.

La gestion écologique du patrimoine naturel et des espaces verts communautaires

La Communauté d'agglomération s'attache, à travers ses régies et ses prestataires, à entretenir les espaces pour lesquels elle est compétente de manière à respecter l'environnement et la biodiversité. L'usage de produits phytosanitaires y est notamment proscrit et les principes d'une gestion écologique sont respectés. Afin de formaliser son engagement dans ce sens, la collectivité a signé la charte régionale de la biodiversité le 28 juin 2016.

En raison de la création récente de la collectivité, un état des lieux des sites en gestion et des pratiques en exercice est en cours de réalisation. Il vise à optimiser l'action de Grand Paris Sud et à intégrer la notion de trame communautaire « verte et bleue ».

Gestion forestière

En 2017, 2 conventions de participation financière ont été signées avec l'Agence des espaces verts pour un montant de 127 500 €.

1395 ha de propriétés régionales sont répertoriés sur le territoire de Grand Paris Sud.

Un réseau « Espaces verts et biodiversité »

La collectivité a mis en place un réseau technique « Espaces verts et biodiversité » visant à partager les savoirs et à échanger sur la gestion différenciée et la préservation de la biodiversité, à l'échelle des 24 communes. Une première rencontre rassemblant une trentaine d'agents a été organisée en 2017 pour initier ce réseau.

Handicap et accessibilité

En investissement : 417 753 € pour la mise en accessibilité des arrêts de bus et 100 435 € pour la mise en accessibilité des bâtiments

Secteur Seine-Essonnes-Sénart

Accessibilité des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

Mise en accessibilité PMR des 21 arrêts de bus de la ligne 300 à Corbeil-Essonnes : 240 000 €.

Mise aux normes de 9 arrêts de bus sur diverses communes (Corbeil-Essonnes, Etolles, Soisy-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil, et Saintry-sur-Seine) : 130 000 €.

Engagement des études de mise en accessibilité des 35 arrêts de bus des lignes DO, MI et DO-MI : travaux estimés à 1 200 000 €.

Secteur Centre-Essonnes

Trois arrêts voyageurs mis aux normes dont une gare routière pour un montant 274 366.85 € TTC.

Plusieurs opérations de mise en accessibilité pour un montant de 106 037,88€ TTC (création et mise aux normes de passages piétons y compris sur le site propre de bus) et mise en accessibilité des cheminements extérieurs dans le cadre de l'Ad'AP des bâtiments communautaires (centre de formation, parc des Tourelles, Halle du Rock).

Vidéo protection

En fonctionnement : 351 053 €

En investissement : 300 185 €

Parc de caméras reliées aux CSUI :

- Evry-Courcouronnes : 7
- Sénart : 120
- Le Coudray-Montceaux : 257

Soit un total de 384 caméras.

Patrimoine bâti

En fonctionnement : 6150 787 €

En investissement : 3 542 175 €

En gestion : 35 équipements culturels, 35 équipements sportifs, 45 équipements autres (administratifs, économiques, divers...)

Mise en conformité pour l'accessibilité PMR de la Maison de l'Environnement, de l'ECA de Saint-Germain-lès-Corbeil et du Stade Nautique de Corbeil-Essonnes.

Engagement des études pour la médiathèque de Combs-la-Ville, la réfection de la couverture des tennis de Moissy-Cramayel.

Intégration dans le patrimoine communautaire des 15 équipements pris en pleine gestion par Grand Paris Sud.

Parkings et stationnement

Secteur Seine-Essonne-Sénart

- Parkings en ouvrage :
- Reprise de la peinture de sol dans le parking de Combs-la-Ville : 40 000 €
- Installation d'un panneau dynamique à l'entrée du parking de Lieusaint : 15 000 €.

Secteur Centre-Essonne

- 7 parcs de stationnement en superstructure représentant 3341 places de stationnement en ouvrage.

Déclaration de projet de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

- 2920 DT-DICT traités
- 2390 DT-DICT émises
- 188 PC instruits